

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7318715401

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7318715401>

Cette annonce a été mise en ligne le **7 février 2023** sur **Actu.fr - Croix du Midi**
Pour le département : **11 - AUDE**

CERBALLIANCE LANGUEDOC
SELAS au capital de 703.095,03 €
Siège Social : 30 Place de la Liberté 11076 Castelnaudary
343 291 902 RCS Carcassonne
« Société Absorbante »
BIOD'OC
SELAS au capital de 360.900 €
Siège Social : 35 Boulevard Jean Jaurès 11069
Carcassonne
512 258 849 RCS Carcassonne
« Société Absorbée »
AVIS DE REALISATION DE FUSION
Suivant acte SSP en date du 14/11/2023, BIOD'OC a fait apport, à titre de fusion, à Cerballiance Languedoc, de la totalité de son actif évalué à 37.063.769 € à charge pour Cerballiance Languedoc de reprendre la totalité de son passif évalué à 7.417.420 €, soit un actif net de 29.646.349 €. Les éléments d'actif et passif ont été déterminé sur la base des comptes estimés au 31/12/2022 des sociétés participantes à l'opération. Toutes les opérations, actives et passives, effectuées depuis cette date par BIOD'OC seront considérées comme faites pour le compte de Cerballiance Languedoc.
Le rapport d'échange des actions est fixé pour : 100 actions de préférence A de la société BIOD'OC à 0,003 action de Cerballiance Languedoc et 100 actions de préférence B de la société BIOD'OC à 29 actions e la société Cerballiance Languedoc.
Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté qu'aucun des associés de la société BIODOC ne dispose individuellement de suffisamment d'action de préférence A de Cerballiance Languedoc et ne peut prétendre à l'obtention d'une action de la Cerballiance Languedoc. La société Cerballiance Languedoc étant propriétaire de l'intégralité des actions de préférence B de BIOD'OC et

ne pouvant devenir propriétaire de ses propres actions, ont renoncé à l'attribution des actions à créer par suite de la réalisation de la Fusion.

En conséquence, Cerballiance Languedoc n'a procédé à aucune augmentation de capital.

L'absorption par voie de fusion de la société BIOD'OC par la société Cerballiance Languedoc est devenue définitive le 23/01/2023, ainsi qu'il résulte :

- Du procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire du 23/01/2023 de la société BIOD'OC
- Du procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire du 23/01/2023 de la société de Cerballiance Languedoc

Aux termes des décisions de l'assemblée Générale Extraordinaire du 23/01/2023 de la société de Cerballiance Languedoc, il a été pris acte :

- de la démission de M. Christophe PEZE en sa qualité de Président de la Société et de la nomination, en remplacement, de M. Olivier ATTALI BEN KOMRI demeurant 34, rue Andrieu 11000 Carcassonne
- de la nomination de M. Christophe PEZE demeurant 11, rue Clément Ader 11400 Castelnaudary en qualité de Directeur Général
- de la nomination de M. Patrick TRAPE demeurant 8, avenue Louis Siret 09120 Varilhes en qualité de Directeur Général
- de la démission de Mme Madame Sylvie MARTY en sa qualité de Directeur Général
- de la démission de Mme Jacqueline MANTION en sa qualité de Directeur Général

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

